

# CHARTRE DU SYSTEME PARTICIPATIF DE GARANTIE AGROECOLOGIE MAROC

## Préambule

Les adhérents titulaires du label sont liés par la présente charte, à laquelle tous souscrivent.

Cette charte exprime les fondements de leur engagement et de leur vision autour des enjeux éthiques, écologiques, sociaux et économiques qu'ils ont identifiés comme primordiaux pour leur activité. Chaque adhérent, quelle que soit la spécificité de ses pratiques, s'engage à la mise en œuvre et à la promotion de ces principes dans le cadre de son activité professionnelle dans une perspective d'amélioration permanente, et partage cette vision :

- a) ***Nous partageons la recherche d'un modèle agricole alternatif à taille humaine, à même d'assurer l'autonomie des producteurs, de respecter l'environnement la biodiversité et les ressources des territoires, de lutter contre le changement climatique, de contribuer à la sécurité alimentaire et de garantir à terme une alimentation saine à portée de tous ;***
- b) ***Les cultures sur sol vivant et l'agroforesterie s'appuient sur les mécanismes de la nature et vise à minimiser tous les intrants (fertilisants naturels, traitements de lutte naturels, énergie, travail humain...etc.). Ce modèle agricole alternatif repose avant tout sur l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse (pesticides, herbicides, fongicides, etc.) ;***
- c) ***Nos jardins, nos fermes sont des lieux de vie respectant l'humain, en harmonie avec l'animal, le végétal et le minéral.***

Cet engagement est évalué dans le cadre d'un **Système Participatif de Garantie (SPG) Agroécologie Maroc** appelé également certification participative, proposé comme une alternative aux systèmes de certification par tiers (c'est-à-dire par un organisme privé). Il est par ailleurs sous-entendu que les adhérents respectent comme préalable les lois en vigueur dans le pays, mais il n'incombe pas au SPG Agroécologie Maroc la responsabilité de les contrôler.

La manière dont sont mises en place les visites du SPG Agroécologie Maroc, l'attribution du label et les sanctions en cas non-conformité sera définie dans le règlement intérieur du SPG Agroécologie Maroc.

Néanmoins, les SPG, qui prennent leur origine dans un mouvement citoyen mondial autour de l'agroécologie, partagent une définition commune : « *systèmes d'assurance qualité ancrés localement, qui certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances* » (Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique ; 2008). Ils répondent à 6 principes :

1. Une **vision partagée** des objectifs et des valeurs développées dans le SPG entre tous les acteurs impliqués,
2. La **solidarité** entre tous les différents acteurs du réseau (producteurs, consommateurs, commerçants, restaurateurs, etc...) et leur **participation** dans la conception et la mise en œuvre du SPG et aux différents niveaux de l'organisation,
3. La **transparence** du système puisque tous les acteurs du SPG connaissent le fonctionnement du processus de certification et ont accès à l'information (charte, cahiers des charges, etc...),
4. La **confiance** entre tous les acteurs du SPG qui s'engagent à respecter la charte et les cahiers des charges définis collectivement,
5. L'implication des acteurs, en particulier des producteurs, dans un **processus d'apprentissage** continu d'échanges de savoirs et savoir-faire, qui les aide à améliorer leurs pratiques,

6. L'horizontalité en partageant et alternant les responsabilités entre les membres du SPG.

**Pour une agriculture respectant l'environnement et l'écologie, nous, adhérents, nous engageons :**

- d) Au respect de la nature et la préservation des supports de vie (eau, sols, air) et des équilibres du vivant ;
- e) À favoriser et valoriser la biodiversité, la beauté des paysages, les terroirs, les écosystèmes, les zones sauvages au sein de la ferme ;
- f) À privilégier l'utilisation des ressources et des intrants produits au sein de nos fermes ou ceux issus de la coopération entre producteurs du même territoire (bois, compost, fumier, purin, semences paysannes, etc...) dans une perspective d'autonomie et de recherche du cycle naturel du vivant ;
- g) À favoriser l'autoproduction des semences et l'échange entre producteurs du réseau ;
- h) À développer la diversité des cultures de saison (en association, en étages) et la complémentarité avec l'élevage (au niveau des fermes ou par des coopérations entre producteurs du même territoire) et à proscrire le système monocultural intensif, et ce dans un souci de cultiver la durabilité ;
- i) En faveur de l'entretien et la restauration de la fertilité naturelle des sols vivants (capteurs d'eau) en privilégiant la fertilisation organique (basée sur les engrais verts et le compostage), en luttant contre l'érosion, en maintenant des couverts végétaux (toutes les strates) ;
- j) À s'inspirer de la nature pour créer des solutions localement adaptées et basées sur la prévention, les méthodes de soins naturels et la régulation naturelle des ravageurs et des maladies ;
- k) En faveur de la conservation et du développement des races animales et des plants et semences paysannes végétales adaptés et/ou qui s'adaptent au terroir ;
- l) À privilégier les activités et pratiques économes en eau et en énergie (de la production à la commercialisation) ;
- m) À favoriser le recyclage et à réduire voire éviter les déchets non biodégradables et non recyclables (de la production à la commercialisation) ;

**Pour l'équité et la durabilité économique des systèmes agricoles sur les territoires, nous, adhérents, nous engageons :**

- n) À favoriser des systèmes de production autonomes (notamment en termes de semences, d'intrants, d'énergie et de financement) et résilients par la diversification des activités et leur multifonctionnalité (agrotourisme, transformation, formation, etc...) ;
- o) À participer au développement socioéconomique du territoire en privilégiant l'emploi de la main d'œuvre locale et les approvisionnements de proximité pour le fonctionnement de nos fermes ;

**Pour une agriculture source de bien-être social, nous, adhérents, nous engageons :**

- p) À garder une dimension à taille humaine de nos structures de production, privilégiant la transformation artisanale, l'approvisionnement des marchés locaux et l'échange entre producteurs et consommateurs ; (sensibilisation, information, partage de connaissances) ;
- q) À participer à notre échelle, à une répartition équitable des revenus et de la valeur ajoutée créée tout au long de la filière avec des prix équitables et justes ;
- r) En faveur de la sécurité alimentaire et d'un accès à tous à une alimentation de qualité et diversifiée, préservant la santé ;
- s) À offrir aux travailleurs de nos fermes des conditions de travail décentes et à leur proposer des formations et/ou la participation aux visites SPG Agroécologie Maroc permettant leur implication dans le projet de la ferme et dans le projet du réseau.